

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD122-2019**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	72
Votants	80
Pouvoirs	8

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 20 septembre 2019.

**LE 26 septembre 2019**, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

**OBJET : MANDAT SPECIAL AUX ELUS POUR SE RENDRE A LA CONVENTION ADCF 2019 A NICE**

M. Jacques AUZOU, Président  
Christian LECOMTE, Secrétaire

PRESENTS :

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, TOULAT, PAUL, ROUX, SALOMON.

MM. BUISSON, BREAU, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, FRADON, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, MOISSAT, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, CIPIERRE, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, GUILLEMET, VIROL, REYNET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, USCAIN, COLBAC, GENDRE, GEORGIADES, LE ROUX, CACAN, MONTORIOL.

Mme MASSOUBRE MAREILLAUD suppléante de M.GRELLETY  
Mme DAURIAC suppléante de M. DENIS

ABSENTS :

Mmes : DATRIER, RAT, DORET, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, DENIS, LACOSTE, BARBANCEY, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, MACARY, LE VACON, MALLET, GRELETTY, LAROCHE, RATIER, DUCENE, HERBRETEAU.

POUVOIRS :

M. LE MAO	Pouvoir à	M. DOBBELS
Mme DATRIER	Pouvoir à	M. AUDI
M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. BARBANCEY	Pouvoir à	Mme LABAILS
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	Mme CONTIE
M. RATIER	Pouvoir à	M. PROTANO
M. LACOSTE	Pouvoir à	M. MATHIEU
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	Mme MOULENES

**OBJET : MANDAT SPECIAL AUX ELUS POUR SE RENDRE A LA CONVENTION ADCF 2019 A NICE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant qu'**en matière de frais de représentation et de déplacements, à l'exception des frais engagés au titre de la formation des élus, la réglementation ne prévoit aucune forme ni aucun dispositif de remboursement, hors l'attribution d'un mandat spécial accordé par délibération du Conseil Communautaire.

**Que** l'Assemblée des communautés de France (AdCF) est une association de collectivités locales française créée en 1989 à laquelle adhère le Grand Périgueux.

**Que** l'ADCF organise chaque année sa convention nationale qui permet un réseau d'échanges et de partage de méthodes et d'expériences par le biais d'ateliers, conférences et débats. Il regroupe essentiellement les EPCI.

**Considérant qu'**il y a lieu de prévoir le déplacement d'élus pour participer à cette convention qui aura lieu les 29 – 30 et 31 octobre 2019 à Nice.

**Qu'**il est proposé que l'agglomération y participe et qu'il soit donné mandat spécial à Mesdames Elisabeth DARTENCET, Marie-Hélène BORAS, Bernadette PAUL, Marie-Hélène BELOMBO, vice-Présidentes et Messieurs Christian LECOMTE, Jean-Pierre PASSERIEUX, vice-Présidents, et Stéphane DOBBELS, conseiller délégué pour représenter le Grand Périgueux,

**Que** les frais de déplacement seront pris en charge, les frais de restauration le cas échéant à hauteur de 15,25€ et les frais d'hébergement dans la limite de 90€ la nuitée.

**Qu'**il est donc proposé de donner mandat spécial à Mesdames Elisabeth DARTENCET, Marie-Hélène BORAS, Bernadette PAUL, Marie-Hélène BELOMBO, Vice-Présidentes et Messieurs Christian LECOMTE, Jean-Pierre PASSERIEUX, vice-Présidents, et Stéphane DOBBELS pour participer à la 30<sup>è</sup> convention ADCF à Nice les 29, 30 et 31 octobre 2019

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Décide de donner mandat spécial à Mesdames Elisabeth DARTENCET, Marie-Hélène BORAS, Bernadette PAUL, Marie-Hélène BELOMBO, Vice-Présidentes et Messieurs Christian LECOMTE, Jean-Pierre PASSERIEUX, vice-Présidents, et Stéphane DOBBELS pour participer à la 30<sup>è</sup> convention ADCF à Nice les 29, 30 et 31 octobre 2019 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les documents afférents à ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité**

Délibération publiée le	08 OCT. 2019	Pour extrait conforme	08 OCT. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	08 OCT. 2019	Périgueux, le	08 OCT. 2019

Le Président  
Jacques AUZOU